Publié le 18/09/2026

Accusé de réception en préfecture
083-218300986-20260911-26-DCM-DGS-121-DE
Date de télétransmission : 18/09/2026
Date de réception préfecture : 18/09/2026

DEPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE TOULON

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
Présents et représentés	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	33	29

26-DCM-DGS-121

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX & LE 11 SEPTEMBRE à neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, en séance publique, à l'hôtel de ville, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, Maire.

Date d'envoi de la convocation et de l'affichage : le 04 septembre 2026.

OBJET : PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL 2027-2031 – PLAN MERCREDI.

PRESENTS : M. Hervé STASSINOS – M. Jean-François PLANES - Mme Agnès BIASUTTO - Mme Magali VINCENT - M. Jean-Claude VEGA - Mme Graziella PIRAS - M. Jean-Michel PEYRATOUT - Mme Stéphanie ASCIONE - M. Eric GALIANO –M. Bernard LEJEUNE – Mme Chantal ROUZIER – Mme Chantal JOVER – M. Jean-Marc ILLICH– Mme Valérie CAMPENS – Mme Cécile CRISTOL – M. Thomas MICHEL – Mme Isabelle LENOIR – Mme Mylène SORIANO – M. Ruddy GUIGGIA – Mme Martine CABOT – Mme Dominique ROLLAND – M. Thierry MIMOUNI – Mme Valérie RIALLAND – Mme Emilie THOMAS - M. Laurent BAILLOUX.

POUVOIRS : M. Serge VENNET à M. Jean-François PLANES - Mme Isabelle ROGER à Mme Magali VINCENT – M. Gaétan SWINNEN à M. Eric GALIANO – Mme Annick DUCARRE à Mme Stéphanie ASCIONE – M. Gabriel LADOUCE à Mme Valérie RIALLAND.

ABSENT : M. DEVESA Elian - Mme PRATI Céline - M. Jean-Claude VEGA - M. Christian GARNIER

QUORUM : atteint

SECRETAIRE de SEANCE : M. Ruddy GUIGGIA est désigné secrétaire de séance.

==========

Mme Céline PRATI se déporte et ne participe ni aux débats, ni au vote en raison de son emploi au sein de la Caisse d'Allocations Familiales qui pourrait être source de conflit d'intérêt. N'ayant pas donné de pouvoir, elle sera notée absente pour ce vote.

Monsieur VEGA s'étant absenté momentanément, il n'a pas participé au vote et est noté absent pour cette délibération. Monsieur GARNIER ayant donné pouvoir à M. VEGA, il est également noté absent.

Mme DUCARRE quitte définitivement l'assemblée et donne pouvoir à Mme Stéphanie ASCIONE.

Mme PIRAS donne lecture de l'exposé suivant :

La note de service publiée le 18 juin dernier au bulletin Officiel de l'Éducation Nationale fixe l'organisation de la continuité éducative par le renforcement des projets éducatifs territoriaux qui doivent s'inscrire en cohérence avec les cadres territorialisés existants (Convention Territoriale Globale, Contrat Local de Sécurité et Prévention de la Délinquance, contrats de ville…).

26-DCM-DGS-121

Le PEDT doit s'appuyer en particulier sur la Convention Territoriale Globale, actuellement en cours de renouvellement pour une prise d'effet au 1er janvier 2027, l'objectif étant de faire concorder le calendrier des différents dispositifs éducatifs.

La Convention Territoriale Globale (CTG) est le document de contractualisation avec la CAF pour les politiques sociales et éducatives. Le PEDT, qui en est la déclinaison éducative, doit s'inscrire en cohérence avec la CTG.

La ville du Pradet, riche de nombreux dispositifs, confirme sa volonté d'œuvrer en faveur de l'enfance et de la jeunesse et souhaite maintenir sa politique éducative à travers un nouveau PEDT assorti d'un Plan Mercredi.

Pour rappel, le PEDT, mentionné à l'article D. 521-12 du code de l'éducation, formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.
Ce projet relève, à l'initiative de la collectivité territoriale compétente, d'une démarche partenariale avec les services de l'État concernés et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux.
Cette démarche doit favoriser une meilleure articulation de l'offre existante concernant les activités périscolaires des écoles primaires dans l'intérêt de l'enfant, avec comme objectifs ultimes de donner une cohérence à sa journée et de contribuer à mettre en place les conditions de sa réussite scolaire et de son épanouissement.
Au Pradet, le PEDT couvre un public plus large que les enfants d'âge primaire (3 à 11 ans), en incluant la petite enfance (0 à 4 ans) et les actions du service Sport (7 à 14 ans). Il comprend également les activités extrascolaires primaires couvertes par les accueils de loisirs. Cela correspond parfaitement aux attendus des PEDT de 2ème génération.
Pour définir les objectifs du nouveau PEDT, une évaluation des actions précédentes a été menée auprès des différents acteurs éducatifs et a permis la définition de nouveaux besoins. Cette évaluation rejoint le diagnostic fait dans le cadre de la mise en place de la Convention Territoriale Globale (CTG).

Aussi, les objectifs proposés dans le PEDT 2027-2031 sont les suivants :

- **Améliorer la coopération entre les différents acteurs éducatifs de la commune en renforçant la cohérence et la continuité du parcours éducatif de chaque enfant et jeune** :
 - Améliorer le travail transversal entre les différents services municipaux
 - Organiser le dialogue entre les différents acteurs éducatifs professionnels,

- **Mettre en place des actions porteuses de sens qui permettront aux enfants et aux jeunes de s'intégrer positivement dans la société en s'appuyant sur les enjeux sociétaux pour apporter les savoirs nécessaires aux adultes de demain** :
 - Apporter des connaissances et des compétences liées aux enjeux sociétaux actuels,
 - Favoriser un rapprochement avec la nature dans le respect de l'environnement
 - Agir pour un accès à la culture, aux sports et aux loisirs pour tous,

- **Augmenter la prise en charge des enfants en mettant en place des plans de formation pour les agents municipaux et accompagner les parents**
 - Mettre en place un plan de formation pour les agents municipaux en charge d'enfants
 - Soutenir et accompagner les parents dans leur rôle éducatif

26-DCM-DGS-121

Le Projet Éducatif Territorial, comprenant le Plan Mercredi, doit être transmis aux partenaires concernés pour instruction et validation avant le 17 octobre 2026 : la Caisse d'Allocations Familiales du Var, les services de l'Éducation Nationale, le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports. La CAF est en cours de formalisation de la convention.

VU le décret n°2016-1051 du 1er août 2016 relatif au projet éducatif territorial et à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaire dans ce cadre,
VU le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogation à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU le Code de l'Éducation et notamment ses articles L521-12, L551-1et R551-13,

CONSIDERANT la volonté de la municipalité de réengager un nouveau Projet Éducatif Territorial – Plan mercredi pour la période 2027-2031,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** les termes du PEDT – Plan Mercredi annexé à la présente,
- **AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer avec l'ensemble des partenaires institutionnels tous les documents relatifs à la mise en place du PEDT-Plan Mercredi 2027-2031 et notamment la convention à venir,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre tout acte lié à la présente délibération et à la mise en œuvre de la convention à venir.

Annexe : PEDT-Plan mercredi

L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITE
29 voix POUR

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance
Ruddy GUIGGIA

Le Maire,
Hervé STASSINOS

MAIRIE DE LE PRADET 83220

CET ACTE PEUT ETRE CONTESTE
LES VOIES ET DELAIS DE RECOURS
- Le recours contentieux : devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois.
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr).
- Le recours gracieux et hiérarchique : devant le Maire
Pour ce dernier recours, l'absence de réponse dans les 2 mois qui suivent la demande équivaut à un refus.

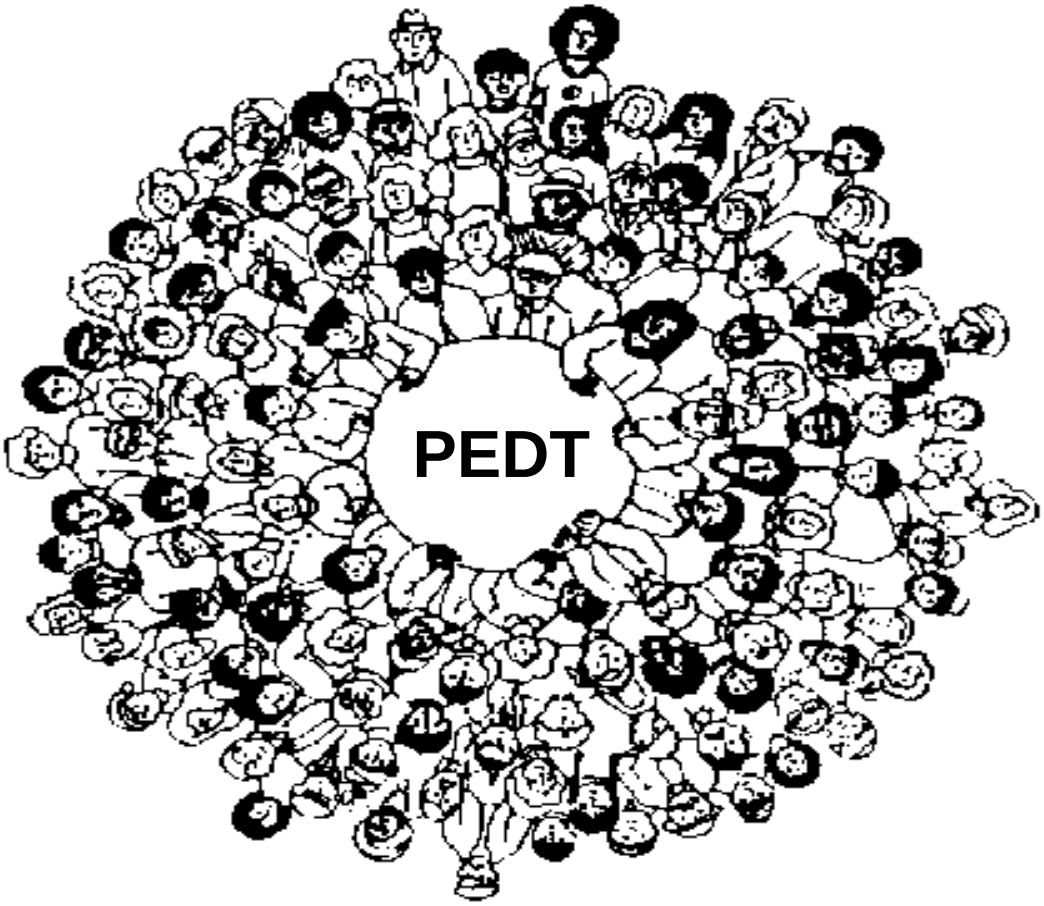
VILLE DU PRADET

Accusé de réception en préfecture
083-218300986-20260911-26-DCM-DGS-121-DE
Date de télétransmission : 18/09/2026
Date de réception préfecture : 18/09/2026

Projet **E**ducatif **T**erritorial

Année 2027 / 2031

Plan **M**ercredi



SOMMAIRE

Préambule **p 3**

I. L'offre éducative de la Ville : état des lieux 3 ans après **p 3**

a. Présentation de la Ville p 3

b. Quelques données sociodémographiques p 4

c. Collectivité territoriale porteuse du projet : Ville de Le Pradet p 6

d. Les orientations éducatives du précédent PEDT p 6

e. Évaluation p 6

f. Résultats et pistes de réflexion p 6

g. État des lieux : périmètre et public du PEDT p 8

h. Evolution de la fréquentation moyenne des activités périscolaires entre 2023-2024 et 2025-2026 p 9

II. Le diagnostic partagé issu de la concertation pour la mise en place de la convention territoriale globale **p 9**

a. Détermination des Objectifs pour le PEDT 2027-2031 p 10

III. La mise en œuvre du PEDT **p 11**

a. Améliorer la coopération entre les différents acteurs éducatifs de la commune p 11

b. Mettre en place des actions porteuses de sens qui permettront aux enfants et aux jeunes de s'intégrer positivement dans la société p 11

c. Augmenter la qualité de prise en charge des enfants p 13

IV. Le Plan Mercredi **p 14**

V. Les dispositifs, structures ou actions associés à la politique éducative de la commune **p 15**

VI. L'évaluation **p 16**

VII. Le comité de pilotage **p 16**

CONCLUSION **p 16**

PRÉAMBULE

Le PEDT (Projet Éducatif de Territoire) permet aux différents acteurs éducatifs locaux (parents, professeurs des écoles, animateurs, personnel municipal et élus notamment) de s'harmoniser sur la manière dont un enfant met à profit son temps pendant et en dehors des heures de classe. La circulaire n°2014-184 du 19 décembre 2014 indique que « le *PEDT formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs ».*

Une note de service publiée au Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale le 18 juin dernier accentue encore l'organisation de la continuité éducative par le renforcement des projets éducatifs territoriaux de 2ème génération qui doivent s'appuyer sur l'ensemble de la communauté éducative que représentent les services de l'État, les collectivités, les Caisses des Allocations Familiales, les acteurs associatifs, les parents et les jeunes.

Cette ambition s'appuie en particulier sur les travaux de la convention citoyenne sur les temps de l'enfant, dont le rapport a été rendu public en novembre 2025.

En 2024, la municipalité a mis en place un projet éducatif organisé autour de 3 objectifs visant à :

- Améliorer la communication à destination des familles et entre les différents acteurs éducatifs de la commune,
- Mettre en place des actions porteuses de sens qui permettront aux enfants et aux jeunes de s'intégrer positivement dans la société
- Augmenter la qualité de la prise en charge des enfants

Le présent document se compose en trois parties.

La première partie présente l'offre éducative actualisée du territoire ainsi que les données sociodémographiques.

La seconde partie est consacrée au diagnostic du territoire.

Enfin, la dernière partie se propose de préciser les orientations éducatives dont découleront les objectifs généraux et opérationnels du PEDT 2027-2031. Des critères d'évaluation seront également déterminés afin de permettre l'ajustement des actions.

I. L'offre éducative de la Ville : état des lieux 3 ans après

a. Présentation de la Ville

Le Pradet est une commune urbaine du département du Var. Elle est située à l'est de l'agglomération toulonnaise. Elle possède une façade maritime, avec 5 plages et un port.

Au 1er janvier 2018, la métropole Toulon-Provence-Méditerranée est créée, issue de la transformation de la communauté d'agglomération Toulon-Provence-Méditerranée créée en 2002, dont la commune du Pradet.

Bien qu'étant une commune balnéaire, Le Pradet est une ville très vivante toute l'année, dotée de nombreux commerces, d'espaces boisés en centre-ville et d'un massif d'aspect encore sauvage, la Colle Noire.

Elle dispose de nombreux équipements : une crèche collective de très grande capacité, quatre accueils de loisirs périscolaires et deux accueils de loisirs extrascolaires, une bibliothèque, une ludothèque, un espace culturel comprenant un cinéma et une salle de spectacle polyvalente, une galerie d'art, un complexe sportif et des salles associatives.

Le sport est une composante importante de la commune. Les équipements sont nombreux dont un pôle sportif comprenant un gymnase avec un mur d'escalade rénové en 2026, plusieurs terrains de sport (rugby, football), un dojo et une salle de danse. Il existe également un complexe dédié au tennis, un city Park, un Street Workout, une aire de fitness en bord de mer et un pumptrack inauguré en juin 2025.

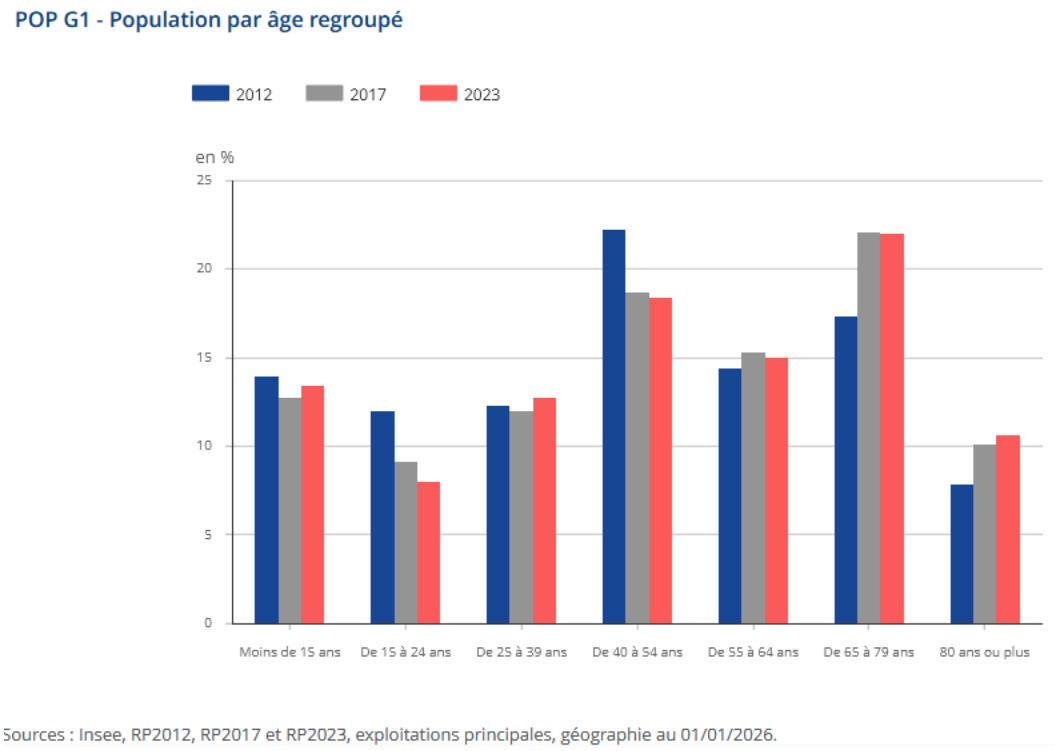
Une nouvelle piste cyclable relie la ville à la plage de La Garonne depuis l'été 2024.

La commune soutient de nombreuses associations en mettant à leur disposition des salles municipales et subventionne notamment le club nautique voile, le club de kayak et deux clubs de plongée en plus des clubs sportifs ou culturels plus classiques tels que le club de football ou encore l'association Arts et Musique.

Une antenne du conservatoire de musique de la métropole y est implantée.

En 2023, la ville de Le Pradet comptait plus de 10 933 habitants soit une augmentation de 1,9% par rapport à 2021.

b. Quelques données sociodémographiques



Sources : Insee, RP2012, RP2017 et RP2023, exploitations principales, géographie au 01/01/2026.

21,4 % de la population a moins de 25 ans en 2023. Ce chiffre est en très légère baisse par rapport à 2017 (21,8%).
Les plus de 65 ans sont 32,6% en 2023. En 11 ans, ils représentent + 7,5% de la population tandis que les – de 25 ans reculent de 4,5%.

La population de la commune est vieillissante (près de la moitié a plus de 55 ans (47.6%) contre 39,5% en 2012).
Pourtant, bien que le solde naturel soit négatif, la commune a gagné des administrés, sans doute grâce à l'augmentation du nombre de logements (+ 4,77% entre 2017 et 2023).

FAM T3 - Composition des familles

Type de famille	2012	%	2017	%	2023	%
Ensemble	**3 344**	**100,0**	**3 042**	**100,0**	**3 259**	**100,0**
Couples avec enfant(s)	**1 185**	**35,4**	**914**	**30,0**	**1 006**	**30,9**
Familles monoparentales	**539**	**16,1**	**461**	**15,2**	**548**	**16,8**
Hommes seuls avec enfant(s)	80	2,4	83	2,7	125	3,8
Femmes seules avec enfant(s)	459	13,7	379	12,5	423	13,0
Couples sans enfant	**1 620**	**48,4**	**1 667**	**54,8**	**1 705**	**52,3**

Sources : Insee, RP2012, RP2017 et RP2023, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2026.

En 2020, les familles monoparentales représentaient 15,3% de la composition des familles. L'évolution est de 1,5% en 4 ans.
Il est à noter la part importante de couples sans enfant à charge, certainement liée au nombre d'habitants de 60 ans et plus.

Taux de scolarisation selon l'âge (en %)

	2012	2017	2023
De 2 à 5 ans	65,7	74,6	78,6
De 6 à 10 ans	99,3	98,0	98,0
De 11 à 14 ans	98,8	98,7	96,9
De 15 à 17 ans	97,0	96,2	98,6
De 18 à 24 ans	54,3	52,7	55,0
De 25 à 29 ans	8,2	9,4	9,6
30 ans ou plus	0,7	0,7	0,5

Sources : Insee, RP2012, RP2017 et RP2023, exploitations principales, géographie au 01/01/2026

La hausse du taux de scolarisation des enfants entre 2 et 5 ans est principalement due à la scolarisation obligatoire à partir de 3 ans depuis la rentrée scolaire 2019.

c. Collectivité territoriale porteuse du projet : Ville de Le Pradet

Ci-dessous l'organigramme fonctionnel :

Monsieur le Maire :
Hervé STASSINOS

Les Adjoints au Maire chargés :

De l'Education, de l'Enfance, de la Jeunesse
Et du Conseil Municipal des Enfants
Graziella PIRAS

Du Sport, des
équipements et associations sportifs
Agnès BIASUTTO

De l'inclusion Handicap
Eric GALIANO

Les conseillers municipaux délégués :

A la Culture
Jean-Marc ILLICH

A la bibliothèque et la ludothèque
Valérie CAMPENS

Coordinatrice PEDT

Directrice du pôle Famille et Proximité
Valérie MARTINEZ

d. Les orientations éducatives de la ville du précédent PEDT 2024-2027

Après avoir consulté l'ensemble des acteurs éducatifs de la commune, les objectifs suivants ont été retenus comme prioritaires :

- Améliorer la communication à destination des familles et entre les différents acteurs éducatifs de la commune,
- Mettre en place des actions porteuses de sens qui permettront aux enfants et aux jeunes de s'intégrer positivement dans la société
- Augmenter la qualité de la prise en charge des enfants

e. Évaluation

Pour évaluer le précédent PEDT, des questionnaires ont été proposés aux enseignants et des entretiens semi-dirigés ont été réalisés avec les directeurs des écoles.

Les enfants sont régulièrement questionnés sur leur satisfaction à participer à certaines actions.

Les services municipaux ont également participé à ce bilan en donnant un état des actions et en comparant les impacts entre le début du projet et aujourd'hui.

La gestion des accueils de loisirs péri et extra-scolaires est confiée depuis de nombreuses années à un prestataire extérieur sous la forme d'un marché public. Le présent document s'appuie sur les bilans réguliers effectués par ce prestataire.

f. Résultats et pistes de réflexion :

- **<u>Pour les enseignants</u> :**

Les enseignants indiquent que l'objectif de mise en place d'outils de communication adaptés est atteint.

En revanche, la cohésion éducative entre les temps scolaires et périscolaires mérite d'être soutenue. En effet, en fonction des sites et des personnes, cette cohésion n'existe pas de la même manière.

La mise en place d'outils partagés, tels que des chartes, des règles de vie communes, l'instauration de temps d'échanges formels entre l'ensemble des acteurs éducatifs (parents, enseignants, animateurs, élus municipaux, services communaux, …) sont plébiscités.

En ce qui concerne les actions menées par la municipalité, elles sont complètes et en adéquation avec les programmes scolaires. Il est à noter une amélioration des résultats scolaires aux évaluation nationales en 2025.

En règle générale, les relations entre les enseignants et l'ensemble des partenaires sont excellentes, à quelques exceptions près.

Les pistes de réflexion :

- **La rédaction de chartes communes** d'utilisation des espaces communs entre le temps scolaire et périscolaire est à mettre en œuvre. La gestion des passations entre les deux temps, en particulier lors de la pause méridienne, demande à être mieux organisée et encadrée grâce à une réflexion commune.

- Favoriser les animations autour de **la langue française**. Suite aux évaluations scolaires nationales, un déficit en vocabulaire et en compréhension a été constaté.

- Les enseignants remontent également de plus en plus de difficultés comportementales de la part des enfants à gérer : agressivité, gestion de la frustration, respect des règles. Apprendre à **vivre ensemble** est un vrai sujet. Réfléchir ensemble à mettre en place des actions visant à améliorer le comportement des enfants en collectivité devient nécessaire.

- **<u>Pour les enfants</u> :**

Les enfants demi-pensionnaires scolarisés dans les écoles élémentaires sont régulièrement questionnés sur leur satisfaction concernant les activités organisées durant le temps de pause méridienne.

Leurs activités préférées sont les activités artistiques (chant, danse, dessin et théâtre) et les activités sportives menées par les éducateurs sportifs de la ville.

Le nombre d'animations pour le public maternel a été augmenté en fonction du nombre d'élèves dans chacune des deux écoles publiques.

Les pistes d'amélioration :

- Proposer davantage d'animations en lien avec les projets d'école ou de classe.
- **Améliorer la qualité de prise en charge des enfants en formant les personnels de surveillance** à l'encadrement des enfants. Cette piste est d'autant plus importante que les difficultés rencontrées par les enseignants concernant le comportement des enfants se retrouvent entre 11h30 et 13h30. Il est à souligner qu'au moins 85% des enfants scolarisés déjeunent au restaurant scolaire. Cette proportion est valable pour chacune des écoles publiques.

- **<u>Pour le titulaire en charge des accueils de loisirs</u> :**

La commune du Pradet délègue la gestion des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires dans le cadre d'un marché public. C'est L'ODEL Var qui gère les accueils de loisirs déclarés depuis la rentrée de septembre 2023. Ce marché court jusqu'à la rentrée scolaire 2027.

Depuis 2023, le nombre d'enfants fréquentant les accueils de loisirs le mercredi et les vacances a augmenté du fait d'une meilleure qualité éducative, pédagogique et relationnelle dans les structures.

L'accueil de loisirs maternel a intégré les locaux de la nouvelle école Marcel PAGNOL en septembre 2025 et bénéficie de meilleures conditions d'accueil. Désormais, l'accueil de loisirs Acacia d'argent accueille exclusivement les enfants de 6 à 12 ans.

Les pistes d'amélioration :

- Améliorer le partage des locaux scolaires sur le temps périscolaire du soir, le mercredi et les vacances pour le public maternel.
- Rénovation de l'accueil de loisirs élémentaire acacia d'argent (confort thermique, remise en peinture des salles d'activité)

- **<u>Pour le service Jeunesse</u> :**

La politique jeunesse est principalement portée par le service des sports à travers des actions tournées vers les 11-15 ans les mercredis et durant les vacances scolaires.

Inscrit dans le cadre de la Convention Territoriale Globale définie en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales du Var, la municipalité a proposé un questionnaire aux jeunes au cours du second semestre 2024 afin d'identifier leurs besoins sur le territoire. Ce questionnaire a reçu peu de réponses. Il conviendrait de le proposer à nouveau.

Les pistes d'amélioration :

- Coconstruire avec les adolescents une offre de loisirs adaptée. Dans le cadre du renouvellement de la Convention Territoriale Globale, cette thématique doit faire l'objet d'une fiche action.

- **<u>Pour le service Petite Enfance</u> :**

Depuis la rentrée de septembre 2025, toutes les demandes de garde des familles auprès de la crèche sont honorées. Il n'y a plus de liste d'attente.

La municipalité a développé son aide aux assistantes maternelles libérales, par le soutien à leur association, en continuant de mettre à leur disposition des équipements municipaux ainsi que du personnel pour des animations spécifiques (ludothèque, baby-gym, éveil à la motricité, bibliothèque).

Elle a également amélioré la visibilité de l'offre de garde familial auprès des familles en diversifiant les vecteurs de communication.

<u>Les pistes d'amélioration</u> :

- Le besoin d'accompagnement des familles sur divers aspects de leur rôle de parents reste d'actualité bien que des actions soient régulièrement mises en œuvre par la direction de la crèche.

g. État des lieux : périmètre et public du PEDT

- Territoire concerné : l'ensemble de la ville et des équipements communaux
- Nombre d'enfants scolarisés en primaire potentiellement concernés : 959 élèves à la rentrée scolaire 2026.
- Nombre d'établissements scolaires concernés : 4 écoles publiques (2 écoles élémentaires, 2 écoles maternelles) et 1 école primaire privée sous contrat.
- L'ensemble des services municipaux et en particulier les services éducation, petite enfance, sport, jeunesse, police municipale, bibliothèque, ludothèque ainsi que l'espace des Arts sont concernés par le présent document.

Les services ont été concertés, notamment à travers le diagnostic lié au renouvellement de la convention territoriale globale.

A la rentrée scolaire 2026, les effectifs prévus des élèves par établissement scolaire sont :

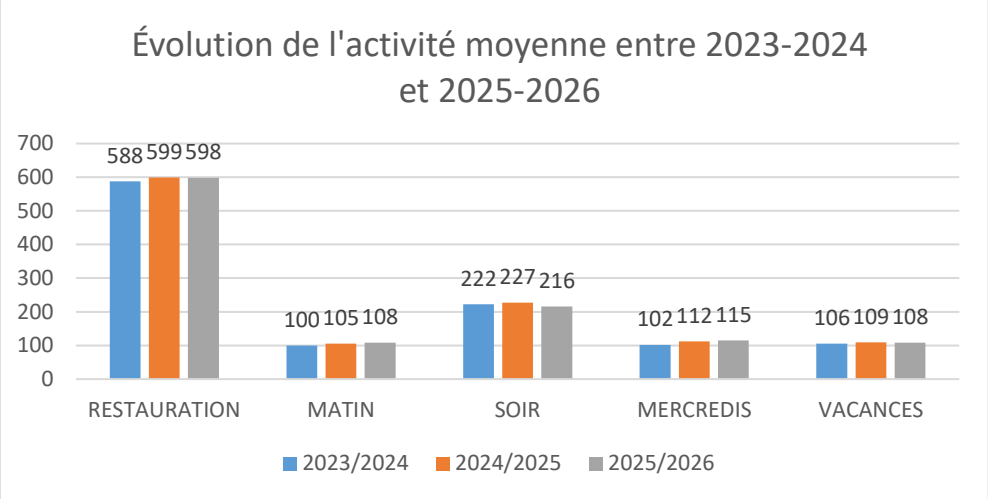
- ✓ Charles SANDRO (élémentaire) : 253 élèves
- ✓ Marcel PAGNOL (élémentaire) : 201 élèves
- ✓ Sainte-Bernadette (élémentaire) : 150 élèves
- ✓ Charles SANDRO (maternelle) : 149 élèves
- ✓ Marcel PAGNOL (maternelle) : 116 élèves
- ✓ Sainte-Bernadette (maternelle) : 90 élèves

Comparaison de la fréquentation des écoles publiques entre 2023-2024 et 2026-2027 :

	Année 2023-2024	Année 2026-2027	**Evolution**
Ecoles maternelles	373	355	**- 18 enfants**
Ecoles élémentaires	610	604	**- 6 enfants**

Le nombre d'enfants scolarisés fluctue tout au long d'une année scolaire. Cela est dû notamment à la présence du Centre Départemental de l'Enfance sur le territoire. Jusqu'à 74 enfants ont pu être présents, inscrits ou radiés sur une seule année scolaire.

h. Evolution de la fréquentation moyenne des activités périscolaires et extrascolaires entre 2023-2024 et 2025-2026



Ce graphique représente la fréquentation des activités péri et extrascolaires entre 2023-2024, première année de mise en place du précédent PEDT et 2025-2026.
Il montre notamment une progression de la fréquentation des accueils de loisirs le mercredi (+12,7% en 3 ans).

II. LE DIAGNOSTIC PARTAGÉ ISSU DE LA CONCERTATION POUR LA MISE EN PLACE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Les objectifs déterminés pour la mise en place de la CTG en 2027 sont communs avec les objectifs du projet éducatif de territoire. Ils ont été déterminés après un diagnostic partagé élaboré au cours du 1er semestre de l'année 2026.

Axes d'analyses	Objectifs partagés au regard des besoins	Changements souhaités/attendus
Petite Enfance 0/3 ans	○ Créer un relai petite enfance ○ Maintenir le soutien à la parentalité	○ Améliorer l'information et l'accompagnement des familles ○ Répondre aux questionnements des parents ○ Apporter une écoute et un soutien pour éviter l'épuisement parental
Enfance 3/11 ans	○ Accompagner les parents en tant que premiers acteurs éducatifs de leurs enfants ○ Former les agents municipaux en charge d'enfants à la compréhension des nouveaux comportements (agressivité, opposition à l'adulte…)	○ Permettre aux familles d'accéder facilement aux différentes informations ○ Augmenter la qualité de prise en charge des enfants à besoins particuliers ○ Donner des outils aux agents pour plus de sérénité
Jeunesse 12/17 ans	○ Mettre en place une offre de loisirs en direction des jeunes (11-17 ans)	○ Connaitre les besoins des jeunes pour construire l'offre municipale au-delà de l'offre sportive existante ○ Développer les comportements citoyens

a. Détermination des objectifs pour le PEDT 2027-2031

La municipalité souhaite proposer un parcours éducatif complet aux enfants, faciliter la vie des familles et les accompagner dans leur rôle.

Pour ce faire, la municipalité s'appuie sur les trois objectifs généraux suivants, qui s'inscrivent dans le prolongement du précédent PEDT toujours adapté aux besoins des pradétans :

- 3 Objectifs généraux :

- **Améliorer la coopération entre les différents acteurs éducatifs de la commune**
- **Mettre en place des actions porteuses de sens qui permettront aux enfants et aux jeunes de s'intégrer positivement dans la société,**
- **Augmenter la qualité de la prise en charge des enfants**

- 3 Objectifs opérationnels prioritaires qui en découlent :

- **Renforcer la cohérence et la continuité du parcours éducatif de chaque enfant et jeune**
- **S'appuyer sur les enjeux sociétaux pour apporter la connaissance et les compétences nécessaires aux adultes de demain**
- **Mettre en place des plans de formation pour les agents municipaux et accompagner les parents dans leur rôle parental**

III. LA MISE EN ŒUVRE DU PEDT

La mise en œuvre du PEDT est prévue par des actions concrètes à faire perdurer et/ou à développer.

a. Améliorer la coopération entre les différents acteurs éducatifs de la commune

- **Renforcer la cohérence et la continuité du parcours éducatif de chaque enfant**

1) Renforcer le lien entre les différents services pour une action mieux coordonnée

- Améliorer le travail transversal entre les différents services municipaux

L'offre éducative de la municipalité est portée par différents services à travers un programme riche. Aussi, il arrive que des actions soient programmées au même moment, mettant en difficulté les enseignants qui doivent choisir entre deux propositions.

Bien que les programmes soient déterminés en amont d'une année scolaire, le calendrier des actions reste à affiner afin que les enseignants ne soient plus dans l'obligation de choisir.

- Organiser le dialogue entre les différents acteurs éducatifs professionnels

En 2025, une formation commune pour les personnels de l'Education Nationale et de la municipalité a été organisée. La démarche a été très appréciée et a participé à une meilleure connaissance du rôle de chacun. Le dialogue doit continuer d'être développé entre les enseignants, les services municipaux, les associations, le prestataire des accueils de loisirs pour que la cohérence éducative soit renforcée.

La mise en place d'outils partagés pour définir les modalités d'utilisation des locaux, la transmission des responsabilités entre les différents temps, le partage des informations importantes concernant la journée de l'enfant, la connaissance et le respect des règles de vie dans un même lieu à tout moment de la journée par tous seraient facilitateurs de la cohérence des discours auprès de l'enfant.

2) Accompagner les thématiques développées par l'Éducation Nationale hors du temps scolaire

Mettre en place des actions municipales ouvertes au grand public pour permettre une meilleure visibilité des thématiques actuelles développées par l'Education Nationale pourrait permettre une meilleure connaissance de tous. Par exemple, l'organisation d'un ciné-débat durant la semaine de lutte contre le harcèlement scolaire pourrait permettre aux familles d'avoir une meilleure appropriation de ce sujet.

Sans être exhaustives, d'autres thématiques concernant le bien-être, la santé, l'évolution de la société pourraient être développées dans la même temporalité pour les enfants et leurs familles : laïcité, santé mentale, éducation vers une alimentation plus saine, développement durable…

b. Mettre en place des actions porteuses de sens qui permettront aux enfants et aux jeunes de s'intégrer positivement dans la société

- **S'appuyer sur les enjeux sociétaux pour apporter les savoirs nécessaires aux adultes de demain**

La municipalité du Pradet souhaite apporter un maximum de savoirs aux enfants pour mieux s'intégrer dans la société et devenir des adultes respectueux d'eux-mêmes, des autres, de l'environnement. Aux côtés des services de l'Éducation Nationale, notre rôle est de faciliter l'accès à la connaissance autrement.

- **Apporter des connaissances et des compétences liées aux enjeux sociétaux actuels**

La commune du Pradet accorde une attention toute particulière à l'éducation et à la protection de l'environnement. L'implication des enfants passe par la connaissance avant la prise de conscience. Au-

delà des valeurs et des discours, s'emparer de cet enjeu bouscule les individualités, remet en question les pratiques quotidiennes.
Pour permettre à chacun de s'épanouir, la municipalité souhaite favoriser l'accès à la culture, à la connaissance, à l'expérimentation, à la pratique sportive.

- Favoriser un rapprochement avec la nature dans le respect de l'environnement **:**

 - Par la création d'espaces naturels dans les écoles : des cours végétalisées et jardins potagers ont été créés dans chacune des écoles publiques de la commune. Ces espaces de loisirs, de pratiques, d'observations et de découvertes permettent aux enfants de prendre conscience de la nature qui les entoure et de mieux la respecter.

 - Par la connaissance : les activités organisées durant le temps de pause méridienne s'appuient sur le tissu associatif local ou sur des organismes notamment en lien avec le patrimoine naturel exceptionnel du territoire ; y sont notamment proposés des animations de lutte contre le gaspillage alimentaire, de découverte des minéraux, de jardinage ou encore de connaissance du milieu marin. La municipalité soutient financièrement les classes qui souhaitent s'engager dans un dispositif Aire Marine Éducative ou Aire Terrestre Éducative en partenariat avec le parc National de Port-Cros. Le Conseil Municipal des Enfants propose régulièrement des actions en lien avec le respect de l'environnement et le comportement citoyen. Les projets pédagogiques des accueils de loisirs péri et extrascolaires continue de s'emparer du sujet. Enfin, le partenariat avec l'association les Alchimistes qui valorise les déchets alimentaires récupérés dans les restaurant scolaires perdure. Les enfants sont sensibilisés au tri des déchets alimentaires afin de permettre à l'association de faire du compost de bonne qualité.

- Agir pour un accès à la culture, aux sports et aux loisirs pour tous **:**

 - Développer la pratique sportive comme vecteur d'épanouissement personnel : La politique sportive est très développée dans la commune. Que ce soit en termes d'infrastructures présentes et entretenues par la ville, d'accompagnement des clubs ou associations sportives ou encore d'actions municipales, le sport est très important. C'est également l'axe principal de la politique jeunesse. Plusieurs actions sont engagées et doivent être poursuivies : les stages sportifs durant les vacances scolaires pour les enfants et les jeunes de 7 à 14 ans, l'accompagnement des enseignants par des éducateurs sportifs municipaux durant le temps scolaire, l'intervention de ces mêmes éducateurs sportifs durant le temps de pause méridienne et l'accueil périscolaire du soir, le Pass'sport Ados les mercredis scolaires, le Pass séniors... En septembre 2026, le sport santé auprès des séniors sera augmenté à travers la mise à disposition des éducateurs sportifs dans le cadre des activités de la carte partage, dispositif communal pour les habitants de plus de 60 ans.

 Auprès du public scolaire, la commune développe le savoir rouler à vélo et le savoir-nager.

 Elle organise également chaque année la course longue pour les écoles élémentaires, la semaine et/ou la Journée Olympique et Paralympique. Elle s'empare de toutes les opportunités existantes pour faire rayonner le sport et permettre aux enfants et aux jeunes de développer le goût de l'effort et de la persévérance.

 - Faciliter l'accès à la Culture : la culture est portée par plusieurs services : l'Espace Des Arts, la bibliothèque municipale, la Galerie Cravéro, la ludothèque. Chacun des services déploie une offre éducative culturelle destinée au grand public, aux scolaires, aux professionnels de la petite enfance, aux accueils de loisirs. Les infrastructures permettent d'accéder à des connaissances, à des contenus et à des loisirs au sein même du territoire. Le service culturel s'appuie sur de nombreux festivals (théâtre, musique, danse) pour enrichir le parcours artistique de l'élève tandis que la bibliothèque propose de s'inscrire dans des dispositifs nationaux (Printemps des poètes, Prix littéraire des incorruptibles, …). C'est par la connaissance de ce qui est possible que les enfants et les jeunes peuvent se développer et s'épanouir.

 - Développer les actions de prévention et de citoyenneté : afin de permettre aux enfants de devenir des citoyens éclairés, la municipalité développe des actions de prévention à travers l'accompagnement des écoles à la lutte contre le harcèlement mais aussi en participant au

challenge intercommunal de la sécurité routière, en mettant en place le permis piétons, le permis internet, la journée de la résilience. Toutes ces actions sont proposées aux écoles élémentaires. Le service de Police Municipale est l'interlocuteur privilégié pour ces actions.

c. Augmenter la qualité de la prise en charge des enfants

- **Mettre en place des plans de formation pour les agents municipaux et accompagner les parents dans leur rôle parental**

Les enfants porteurs de troubles du neurodéveloppement sont de plus en plus nombreux à fréquenter l'école et les temps périscolaires. L'ensemble des adultes qui les accompagne est parfois en difficulté.

Former les personnels municipaux et soutenir les parents est un enjeu primordial au regard des constats.

En effet, comme souligné dans le diagnostic établi en vue du renouvellement de la convention territoriale globale, le nombre d'enfants porteurs de troubles est en augmentation ce qui engendre des situations conflictuelles au sein des structures d'accueil collectif, qu'elles soient scolaires ou de loisirs.

L'année scolaire 2025/2026 a été particulièrement difficile avec des situations nombreuses et complexes à gérer.

- Mettre en place un plan de formation pour les agents municipaux en charge d'enfants

En lien avec le service formation, un plan triennal de formation a été élaboré afin de permettre à l'ensemble des personnels municipaux encadrant les enfants de 3 à 11 durant les activités périscolaires de renouveler et mettre à jour leurs connaissances techniques concernant :

- *Le savoir-faire avec les enfants porteurs de handicap : gestion des PAI, gestion des enfants présentant des difficultés comportementales, connaissances des troubles du neurodéveloppement, …*
- *Le savoir-faire au niveau de la connaissance des enfants de 3 à 11 ans : développement de l'enfant, besoins fondamentaux, …*
- *Le savoir-être : positionnement professionnel, communication bienveillante, …*

Permettre aux agents d'obtenir des outils, de partager des expériences et d'acquérir des connaissances est un vecteur d'amélioration de la qualité de prise en charge des enfants et du bien-être des agents au travail dans le but premier de prévenir et de réguler les comportements agressifs.

- Soutenir et accompagner les parents dans leur rôle éducatif

Comment rassurer les parents et leur permettre de se reconnaitre comme capables ?

Être parent dans la société actuelle est un exercice complexe. En effet, la parentalité désigne « l'ensemble des façons d'être et de vivre le fait d'être parent. C'est un processus qui conjugue les différentes dimensions de la fonction parentale, matérielle, psychologique, morale, culturelle ou sociale » (Selon le Comité National du Soutien à la parentalité).

La municipalité a questionné les familles sur leurs besoins d'accompagnement en 2024. Forte de cette connaissance, elle a inscrit dans la convention territoriale globale une démarche visant à mettre en œuvre des actions pour accompagner l'ensemble des parents d'enfants jusqu'à 17 ans.

Cafés des parents, ciné-débat, conférences, formations, temps de rencontres, tout est envisageable.

Au-delà de ces actions très concrètes, il s'agit de créer ou de recréer le lien entre les parents et les professionnels qui partagent l'éducation des enfants, leur permettre de se connaitre, de connaitre et de reconnaitre le rôle de chacun, dans un but de coéducation. Rendre les parents confiants dans leur capacité à jouer leur rôle éducatif devrait faciliter les échanges et permettre une meilleure prise en charge des enfants.

A terme, l'ambition est de s'inscrire dans le dispositif local « le mois des familles » et instaurer des rendez-vous réguliers sur des sujets du quotidien.

IV. Le Plan Mercredi

Si le projet éducatif de territoire donne les grandes lignes de la politique éducative développée par la municipalité, le Plan Mercredi permet de concrétiser à travers un fonctionnement réfléchi les grands objectifs.

L'organisation du temps scolaire est sur 4 jours, conformément au décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

<table>
<tr><th></th><th>Lundi</th><th>Mardi</th><th>Mercredi</th><th>Jeudi</th><th>Vendredi</th></tr>
<tr><td>7h30 – 8h20</td><td>Garderie</td><td>Garderie</td><td rowspan="5">Accueil de loisirs

Fin 18h</td><td>Garderie</td><td>Garderie</td></tr>
<tr><td>8h20 – 11h30</td><td>Temps scolaire</td><td>Temps scolaire</td><td>Temps scolaire</td><td>Temps scolaire</td></tr>
<tr><td>11h30 – 13h20</td><td>Pause Méridienne</td><td>Pause méridienne</td><td>Pause Méridienne</td><td>Pause méridienne</td></tr>
<tr><td>13h20 – 16h30</td><td>Temps scolaire</td><td>Temps scolaire</td><td>Temps scolaire</td><td>Temps scolaire</td></tr>
<tr><td>16h30 – 18h45</td><td>Accueil périscolaire</td><td>Accueil périscolaire</td><td>Accueil périscolaire</td><td>Accueil périscolaire</td></tr>
</table>

Gestion municipale - Education Nationale – Accueils de loisirs habilités

L'objectif premier du plan mercredi est de favoriser la continuité dans la prise en charge des enfants sur l'ensemble de la semaine, quelles que soient les structures qui les accueillent.

Aussi, les ambitions du PEDT d'améliorer le travail transversal et la concertation répond aux objectifs du Plan Mercredi.

- Les accueils de loisirs périscolaires

Dans le cadre du marché public de gestion des accueils de loisirs, il est demandé au titulaire de développer les complémentarités éducatives avec les acteurs locaux. Depuis septembre 2023, le prestataire développe un relationnel de qualité avec les enseignants, dont il partage les locaux en accueil périscolaire du soir et le mercredi pour l'accueil de loisirs maternel.

Dans le cadre de la complémentarité éducative, les équipes d'encadrement des accueils de loisirs participent aux évènements et fêtes des écoles tout au long de l'année, les directeurs sont présents aux conseils d'école et lors des équipes éducatives le cas échéant.

Les relations avec les familles sont de qualité, que ce soit de manière formelle (questionnaire, réunions, …) ou informelle en début ou en fin de journée, ou encore par la mise place d'évènements ouverts (spectacles, accueils petit déjeuner, …).

Des points réguliers sont organisés entre le titulaire et la municipalité.

- La qualité des activités et l'ancrage sur le territoire

La municipalité s'appuie sur ses ressources propres et sur le tissu associatif local pour mettre en œuvre des activités de qualité en lien avec les projets d'école, de classe ou encore pour répondre à ses ambitions éducatives. Des activités culturelles, artistiques, sportives, manuelles, citoyennes, environnementales, intergénérationnelles sont proposées notamment sur le temps de pause méridienne aux enfants d'âge maternel comme élémentaire.

Le pôle Famille et Proximité (services Éducation, Sport et Jeunesse) est en constante recherche de partenaires pour étoffer l'offre d'activités en lien avec le territoire. Sur le temps de pause méridienne, ce sont plus de 10 associations locales ou partenaires extérieurs qui interviennent aux côtés de la commune auprès des enfants. Accessibles à tous les élèves, les animations n'ont pas un caractère contraignant, laissant les enfants être acteurs de ce temps libre.

Le mercredi et durant les vacances scolaires, les accueils de loisirs sont en capacité d'organiser des sorties grâce à la mise à disposition des bus municipaux. Les équipements sportifs, la bibliothèque, la ludothèque ou encore la galerie d'art sont également ouverts pour les accueillir dans le cadre de leurs projets. Tout est facilité pour que les programmes d'activité soient riches et diversifiés.

- **L'accessibilité et l'inclusion de tous les enfants**

Les tarifs des activités sont encadrés par la CAF du Var, ce qui garantit l'accessibilité financière de toutes les familles aux structures. La municipalité a fait le choix d'appliquer le même taux d'effort aux activités non déclarées auprès du Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et du Sport – SDJES - (pause méridienne et garderie du matin).

La commune accueille dans l'une de ses écoles une classe ULIS Troubles des Fonctions Motrices dont les élèves sont orientés par les Maisons Départementales pour les Personnes Handicapées (MDPH). Aussi, l'inclusion des enfants en situation de handicap fait partie de l'organisation habituelle.

Dans le cadre du Conseil Municipal des Enfants, deux sièges sont réservés aux enfants accueillis au dispositif Bell'Estello implanté sur le territoire.

V. Les dispositifs, structures ou actions associés à la politique éducative de la commune

- **La Convention Territoriale Globale**

Les fiches action à venir entre la CAF du Var et la Commune du Pradet dans le cadre du renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG) concernent les thématiques suivantes :

1- La Petite Enfance avec la création d'un Relai Petite Enfance,

2- La Parentalité avec la mise en place d'actions de soutien pour l'ensemble des parents,

3- La Jeunesse avec la mise en œuvre d'une offre de loisirs coconstruite avec le public adolescent et la mise en place d'un plan pluriannuel de formation des personnels municipaux en charge des enfants d'âge primaire,

4- L'accès aux droits et aux services avec la mise en place d'un service unique répondant à toutes les préoccupations des personnes de plus de 60 ans,

5- L'insertion, l'autonomie et l'inclusion handicap : cette dernière thématique est développée dans les fiches action liées à la parentalité et à la jeunesse.

- **Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)**

Le CLSPD constitue l'instance de concertation et de coordination entre les institutions et les organismes publics ou privés concernés par la prévention, la lutte contre l'insécurité et la délinquance.
Les axes prioritaires visent essentiellement des actions préventives et éducatives : prévention des conduites à risques des jeunes et prévention du décrochage scolaire.

- **Le Conseil Municipal des Enfants**

Le CME concerne les enfants Pradétans qui souhaitent œuvrer pour leur ville. L'assemblée réunit 2 élèves de CM1 et 2 de CM2 de chaque école. Les membres du CME sont élus en CM1 pour deux ans par leurs camarades de classe. Les élections se déroulent chaque année afin de renouveler les élus de CM2 qui partent au collège. Le CME est un lieu de discussion, de réflexion, de propositions et d'actions pour les jeunes Pradétans. Il a pour vocation principale de permettre aux enfants un apprentissage de la

citoyenneté qui passe notamment par la familiarisation avec les processus démocratiques (vote, débats d'idées …) mais aussi par la gestion autonome de projets par les enfants eux-mêmes.

6- L'ÉVALUATION

Essentiels au suivi du projet éducatif et à son ajustement si besoin, les critères d'évaluation prévus sont quantitatifs et qualitatifs :

- **La réussite scolaire des enfants** : comparaison des résultats des évaluations nationales d'une année sur l'autre en concertation avec les services de l'Education nationale :
 - Maintien ou amélioration des résultats
- **Apaiser le climat dans les structures d'accueil collectif** :
 - La baisse des incidents liés à l'agressivité des enfants entre eux et envers les adultes :
 - moins d'inscriptions dans les cahiers de liaison d'incidents entre le temps méridien et le temps scolaire
 - Moins de courriers d'avertissement adressés aux familles
 - Nombre de formations proposées et suivies par les agents
- **L'accompagnement à la parentalité** :
 - Nombre d'actions mises en œuvre
 - Nombre de personnes différentes présentes
 - Taux de fréquentation

Lorsque cela est possible, des évaluations seront faites tout au long de l'année. Elles donneront lieu à des bilans qualitatifs et quantitatifs au moins à chaque fin d'année scolaire. Elles seront présentées en comité de pilotage pour régulation.

7- LE COMITÉ DE PILOTAGE

Le comité de pilotage, chargé de la mise en œuvre et du suivi du présent PEDT se réunira au moins 1 fois par an, en fin d'année scolaire.

La composition du comité de pilotage est la suivante :

Le Maire,
Les adjoints et/ou conseillers municipaux notamment des secteurs éducation, petite enfance, sport, culture, prévention, santé,
La Directrice Générale des Services,
Les responsables de service concernés,
L'Inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription,
La conseillère territoriale de la Caisse d'Allocations Familiales du Var,
La directrice du Pôle Famille et Proximité, Coordinatrice du PEDT et du Plan Mercredi
Les directrices et directeurs des écoles primaires du Pradet,
Un représentant des parents d'élèves élus par école,
Un représentant du prestataire en charge des accueils de loisirs.

CONCLUSION

Le projet éducatif de la commune du Pradet existe par la volonté d'améliorer l'offre éducative et est étendu à l'ensemble des services de la commune.

Modifiable et adaptable en fonction de la réalité de terrain, des ambitions et des moyens des décideurs, il est le document de référence donnant du sens à l'ensemble des actions mises en place par la municipalité.